ailcsvil.AICS.REGISTRO UFFICIALE.I.0026333.31-08-2022.h.15:08

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un(e) Expert Environnemental pour la définition de la typologie des dispositifs aptes à l'élimination des déchets provenant de la transformation du coton, à valoir sur le Programme « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) » financé par AICS – AID 11404 (Burkina Faso)

1. Référence :

AID11404.02.04/AMI/02/2022

2. Procédure

Appel à manifestation d'intérêt.

Sur la base des candidatures reçues, seulement les candidats éligibles seront invités à présenter une offre pour ce marché. Il est suffisant d'inviter un seul candidat à la procédure. Si les manifestations d'intérêt reçues seront plus qu'une (1), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de sélectionner le meilleur candidat selon les critères de sélection décrits ci-dessous au point 14, en application de la Procédure de passation de marchés sur la base d'une seule offre au sens des PRAG (guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne). Au cas où aucune manifestation d'intérêt ne serait reçue, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'inviter à la procédure des opérateurs économiques identifiés en dehors du présent appel à manifestation d'intérêt.

3. Intitulé du programme

« RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) », AID 011404.

4. Financement

Les services objets du présent avis à manifestation d'intérêt sont financés par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) à valoir sur le Programme « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON (CNATAC) » AID 011404.

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it

5. Pouvoir adjudicateur

L'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) - Siège de Ouagadougou.

6. Type de marché

Services.

7. Prix du marché

Marché à prix forfaitaire, avec ventilation du budget pour les missions sur le terrain au Burkina-Faso.

8. Description du marché

Le projet AID 011404, nommé « RENFORCEMENT DES COMPETENCES TECHNIQUES ET ENTREPRENEURIALES DES ARTISANS BURKINABE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA TRANSFORMATION ARTISANALE DU COTON - CNATAC-) », est financé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (dorénavant AICS) et exécuté par le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises du Burkina Faso (dorénavant aussi MDICAPME).

D'une durée de trois ans, ce projet s'inscrit dans les priorités cadre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020) du Burkina Faso et vise à contribuer au « développement du secteur artisanal compétitif, à fort valeur ajoutée et créateur d'emplois décents » (PNDES, Objectif Spécifique 2.2).

La construction, l'équipement et le fonctionnement d'un Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) visent au renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des artisans burkinabè, à l'amélioration de la qualité des produits textiles, à la création d'emplois dignes, équitablement rémunérés, tout en respectant l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, il se rend nécessaire de sélectionner un(e) Expert Environnemental pour la définition de la typologie de dispositifs aptes à l'élimination des déchets provenant de la transformation du coton.

En termes générales, le consultant aura pour mission de :

a. Étudier les procédés de fabrication, les matériaux et les techniques de traitement et de transformation du coton qui seront utilisés auprès du CNATAC ;

b. Vérifier l'impact des procédés de fabrication sur l'environnement et sur l'homme, ainsi que le degré de risque associé ;

c. Analyser les normes environnementales des procédés de fabrication ;

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it

d. Garantir la conformité des procédés de fabrication à toute réglementation ou politique environnementale nationale ou internationale pertinente ;

e. Contribuer à l'amélioration des procédés de transformation, en suggérant au partenaire local l'introduction de bonnes pratiques telles que le recyclage, l'élimination des déchets, l'hygiène industrielle et le contrôle de la pollution de l'air et de l'eau ;

f. Garantir la sensibilisation du partenaire local à privilégier l'utilisation de composants naturels au lieu d'additifs chimiques ;

g. Réaliser la formation des bénéficiaires au maintien des processus de transformation identifiés.

En particulier, le consultant devra :

a. Réaliser l'analyse qualitative et quantitative, en accord avec la contrepartie nationale et sur la base de volumes estimés, du type de déchets, d'additifs chimiques et de composants naturels utilisés pour la transformation du coton, ainsi que leur entité ;

b. Définir la typologie des dispositifs aptes à l'inertage et à l'élimination des déchets résultant de la transformation du coton ;

c. Définir la typologie des dispositifs, hydrauliques et/ou électromécaniques, aptes au stockage et à la réduction des déchets, chimiques et naturels, résultant des traitements du coton et introduits dans l'environnement, avec une attention particulière aux eaux usées ;

d. Procéder au dimensionnement de ces dispositifs sur la base des estimations qualitatives et quantitatives du matériel traité auprès du centre ;

e. Réaliser la quantification, en accord avec la contrepartie, des charges économiques pour la réalisation et le maintien en fonctionnement de ces dispositifs.

La construction du Centre sera réalisée à Bobo Dioulasso, deuxième ville du pays et capitale de la région des Hauts-Bassin, classée comme la première région productrice dans le pays. Néanmoins, la coordination du Projet restera à Ouagadougou au sein de la Direction Générale de l'Artisanat du MDICAPME.

Des missions à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou sont à prévoir durant la durée du contrat.

9. Budget maximal

11.700,00 EUR TTC (soit 7.674.697,00 FCFA)

10. Date prévue pour l'invitation à soumettre l'offre

Septembre 2022. La période de mise en œuvre des tâches prévue est du **3 octobre au 15 novembre 2022**.

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it

11. Informations additionnelles

La participation est ouverte à toutes les personnes physiques et morales, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires.

12. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission annexé au présent avis) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent pas se voir octroyer le marché.

13. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé.

14. Critères de sélection

i) Éléments indispensables :

Le soumissionnaire doit être titulaire d'un **Diplôme Universitaire Bac + 5 ou plus en Génie de l'environnement / Génie civil -BTP (Bâtiment et Travaux Publiques) / Génie Chimique** ainsi que d'un **certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, tel que l'inscription à l'ordre des ingénieurs et/ou similaires.**

Le soumissionnaire devra également prouver d'avoir au moins **cinq (5) ans d'expérience en tant que professionnel/consultant/fournisseur de services dans des domaines en rapport avec le présent marché, à savoir Assistance Technique spécialisé dans le secteur du Génie de l'environnement, Génie civil - BTP (Bâtiment et Travaux Publiques), Chimie de l'Environnement ou Génie Chimique**.

La connaissance de la **langue française, à l'écrit comme à l'oral, minimum au niveau B2** du cadre européen commun de référence, est indispensable.

ii) Éléments préférentiels :

- Expérience dans la gestion de projets de coopération internationale avec organismes internationaux et/ou ONG souhaitable ;

- Expérience dans le traitement des déchets textiles souhaitable ;

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it

- Fortement souhaitable la connaissance du contexte de la région sahélienne ou de l'Afrique occidentale ;

- Désirable une connaissance préalable des procédures administratives de l'AICS.

Entités pourvoyeuses de capacités

Le pouvoir adjudicateur considérera l'expérience cumulative du consortium (membres + chef de file) comme expérience demandée.

15. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite de réception des manifestations d'intérêt est le **11 septembre 2022** à 18h00, heure de Ouagadougou.

Les manifestations d'intérêt envoyées après la date susmentionnée ne seront pas prises en compte.

16. Présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Le soumissionnaire doit soumettre les documents suivants :

1. Présentation générale du soumissionnaire/consortium (max 2 pages) ;

2. Formulaire de soumission en Annexe 1 au présent avis, signé et cacheté.

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission pour les procédures simplifiées, dont le format (annexé) et les instructions doivent être strictement respectés.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par la poste, par messagerie ou en main propre directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur à :

Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)
Siège de Ouagadougou
Avenue du Président Saye Zerbo, n. 697
01 B.P. 3432 Ouagadougou 01
ouaga@pec.aics.gov.it

17. Langue de travail

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

18. Informations additionnelles et contacts

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it

Tous les documents nécessaires à la formulation de la manifestation d'intérêt sont disponibles en pièce jointe. R.U.P. de cette procédure est M. Domenico Bruzzone, qui peut être contacté pour toute demande de clarification à secret.ouagadougou@aics.gov.it (veuillez mettre en copie dans le mail Mme Claudia Meloni, Chargée du Programme CNATAC : claudia.meloni@aics.gov.it) avant le 8 septembre 2022.

19. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel relatives au présent appel à manifestation d'intérêt par le pouvoir adjudicateur a lieu conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel effectué au sein de AICS Ouagadougou est le Directeur du Bureau Régional, M. Domenico Bruzzone.

20. Base juridique

Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure et Décret du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) n. 192 du 02/11/2017 (Règlement portant les directives générales pour régir les procédures de choix du contractant et l'exécution du contrat à exécuter à l'étranger conformément à l'art. 1 alinéa 7 du Code des marchés publics italien).

Il est précisé que cet avis n'engage en rien l'AICS, qui se réserve par conséquent le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler la procédure relative à cet appel à manifestation d'intérêt, ainsi que toute décision relative à l'activation de la procédure simplifiée ultérieure et éventuelle, sans que les sujets qui se sont déclarés intéressés à y participer puissent faire valoir quelque prétention ou droit que ce soit, pas même à titre de dédommagement.

Le candidat retenu, adjudicataire du marché (après le déroulement de la procédure simplifiée), sera soumis aux obligations en matière de transparence de l'administration publique selon la Loi Italienne.

Ouagadougou, le 31 août 2022

Le Directeur adjoint du Bureau Régional
de l'AICS Ouagadougou
Michele CIVITA

Le Directeur du Bureau Régional
de l'AICS Ouagadougou
Domenico BRUZZONE

BURKINA FASO • NIGER • GHANA - Sede di OUAGADOUGOU
697, Avenue du Président Saye Zerbo
Ouagadougou – Burkina Faso
Tel. +226 25305810 / 25308694
E-mail: secret-italcoop@fasonet.bf / secret.ouagadougou@aics.gov.it
www.ouagadougou.aics.gov.it